

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de Soissons

**COMMUNE DE BRAINE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 15 décembre 2022

Date d'affichage : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME.

Absent : Stéphane WEBER.

Secrétaire : Madame Odile VANDENBROUK a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

-----  
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022 a été arrêté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- 1 – FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT : NOMENCLATURE M57.
- 2 – GARANTIE D'EMPRUNT « CLESENCE » – REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE.
- 3 – REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
- 4 – CESSION DE L'IMMEUBLE 2 AVENUE DE REIMS (PARCELLES C276 ET C278) ET ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 2 AVENUE PIERRE BECRET (PARCELLE D2233).
- 5 – ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE MONIQUE ROZANES ».
- 6 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2022.
- 7 – DECISIONS.
- 8 – QUESTIONS DIVERSES.

---

Le Maire demande à l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour le projet de délibération pour le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le retrait de ce projet de délibération.

---

### DELIBERATION N°91-2022 - FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT : NOMENCLATURE M57

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18	0	0	0

### DELIBERATION N°92-2022 - GARANTIE D'EMPRUNT « CLESENCE » – REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18	0	0	0

**DELIBERATION N°93-2022 - CESSIION DE L'IMMEUBLE 2 AVENUE DE REIMS (PARCELLES C276 ET C278) ET ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 2 AVENUE PIERRE BECRET (PARCELLE D2233)**

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18	0	0	0

**DELIBERATION N°94-2022 - ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE MONIQUE ROZANES »**

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18	0	0	0

**DELIBERATION N°95-2022 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 3/2022**

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18	0	0	0

## DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 2 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

### Décision n° 2022/20 en date du 23 novembre 2022

Signature de l'étude d'opportunité photovoltaïque, d'un montant de 3 900,00 euros HT avec la Société ENERCOOP de LILLE (Nord).

### Décision n° 2022/21 en date du 2 décembre 2022

Signature de l'avenant n° 2 pour un montant de 41 250,00 euros HT avec la Société EIFFAGE ROUTE NORD-EST de CIRY-SALSOGNE (Aisne), pour le LOT 1 : Voirie et Réseaux divers concernant les travaux de requalification de la Place Charles de Gaulle.

### Décision n° 2022/22 en date du 2 décembre 2022

Signature de l'étude de sol pour la création du local de stockage au Foyer Rural de BRAINE, pour un montant de 2 650,00 euros HT, avec la Société GINGER CEBTP de CORMONTREUIL (Marne).

### Décision n° 2022/23 en date du 2 décembre 2022

Signature des propositions de missions de contrôle technique, pour un montant de 2 112,00 euros HT et CSPS, pour un montant de 1 200,00 euros HT, pour la création du local de stockage au Foyer Rural de BRAINE, avec la Société SOCOTEC de LAON (Aisne).

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courriel du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères indiquant le bilan concernant leurs opérations de solidarité au profit de l'Ukraine et remerciant la Commune pour le don versé au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

Il informe également les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Madame Sonia RONDEAUX née BLONDELLE qui indique quelques points de dysfonctionnements quant aux tris des déchets au cimetière communal (mise en place de conteneurs jaune et bacs à déchets verts). Elle signale également la dangerosité du stationnement à proximité du carrefour Rue Paul Doumer (des véhicules stationnent près du passage piétons) et indique également le manquement de la plaque de rue. Le Maire informe l'Assemblée qu'une réponse a été apportée par le Responsable Technique.

Monsieur Denis SARAZIN souhaite connaître l'avancement du dossier de vente des parcelles C 974 – 976 et 978 (ex les Daims).

Le Maire l'informe que Maître GUIFFAULT a reçu un mail du notaire de la Société « FINANCIERE RUMEX » souhaitant annuler la vente et obtenir le remboursement du séquestre qui s'élève à 13 000,00 euros. Suite à la réception de ce mail, le Maire a pris contact avec Maître GUIFFAULT qui lui a expliqué que certaines clauses évoquées dans ce mail n'avaient pas été annoncées à cette société et que de ce fait, elles pourraient être recevables devant la juridiction compétente. Il ajoute qu'en cas de contentieux, le terrain ne pourra pas être mis à nouveau en vente pendant toute la durée de la procédure. Le Conseil Municipal décide donc d'annuler la vente et décide de rembourser la Société « FINANCIERE RUMEX ».

Monsieur Alain LEMAITRE demande au Maire ce qu'il peut être fait au niveau du stationnement autour de la Place Charles de Gaulle, et plus précisément au niveau du stationnement des véhicules sur les pavés.

Le Maire répond qu'il va demander à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) d'avertir les personnes connues de ce stationnement abusif, et si cela persiste, elles seront verbalisées. Il ajoute que l'ASVP n'a pas tous les droits pour verbaliser, un état récapitulatif sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

Madame Marie-Claude LAINÉ annonce que la Communauté de Commune du Val de l'Aisne a transmis par mail l'avancement des travaux prévus pour l'aire de camping-cars. Le permis d'aménager devrait être déposé courant décembre – début janvier pour une obtention du permis au plus tard en mars, le dossier de consultation des entreprises sera lancé sur la même période pour un lancement du marché au 1<sup>er</sup> trimestre et attribution en mars.

Les travaux pourraient débuter en mai pour une durée prévisionnelle de 3 mois, l'inauguration est prévue en septembre.

Les plans AVP peuvent être consultés à la CCVA.

Monsieur Florian RAYAUME demande si l'ASVP va continuer à installer des barrières et des panneaux d'interdiction de stationner pour le marché hebdomadaire. Il indique qu'il y a trop de manutention par l'agent.

Le Maire répond qu'il serait peut-être envisageable de mener une réflexion pour ce marché hebdomadaire. Il demandera au responsable des services techniques de faire des propositions pour simplifier la mise en place du marché.

Madame Clarisse HEYER ajoute qu'elle a sollicité les services techniques pour commander deux nouveaux panneaux informant le public des heures et jours de ce marché hebdomadaire comme cela était indiqué avant les travaux de la Place Charles de Gaulle. Elle se renseignera auprès des services pour connaître l'avancement de cette installation de panneaux.

Monsieur Jean PONS propose d'acheter des brassards lumineux pour les piétons, les personnes à trottinettes et les cyclistes.

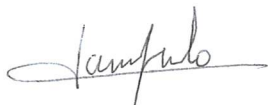
Le Maire et Madame Nathalie MUSSOT proposent de programmer cet achat en réfléchissant quel public peut être concerné.

Madame Sylvie GRÜN remercie les participants pour le marché de Noël et pour le spectacle de Noël.

-----

La séance est levée à 21 h 00.

La Secrétaire de Séance,



Odile VANDENBROUK

Le Maire,



François RAMPELBERG